

DESCRIPTION : **PRÉVI'MOUSSE** est un anti-mousse concentré en phase aqueuse à base d'agents anti-cryptogamiques de type ammonium quaternaire **biodégradables**.

PROPRIÉTÉS : **PRÉVI'MOUSSE** est un produit concentré, étudié spécifiquement pour la destruction et la prévention de l'apparition des mousses, lichens, champignons et algues. Son utilisation est particulièrement recommandée avant mise en peinture. Il peut être utilisé également sur toutes les surfaces telles que : dallages, toitures, terrasses, tuyaux, murs, portes, fenêtres, clôtures, terrains de tennis, etc …

MODE D'EMPLOI : **Action préventive** : traitement de la surface **avant mise en peinture :**
PRÉVI'MOUSSE s'utilise dilué : 1 Litre pour 40 Litres,
Le rendement est de 1 Litre de **PRÉVI'MOUSSE** pour 200 m² suivant la porosité du support.
Nettoyer les surfaces à traiter avec une pompe haute pression. Laisser sécher puis pulvériser **PRÉVI'MOUSSE** dilué à raison de 1 Litre pour 5 m². Après séchage, procéder aux réparations et à l'application de peinture.

Traitement de la surface **sans application de peinture** :
PRÉVI'MOUSSE s'utilise dilué : 1 Litre pour 20 Litres. Le rendement est de 1 Litre de **PRÉVI'MOUSSE** pour 100 m² suivant la porosité du support.

Action curative :
Balayer la surface pour enlever les importantes épaisseurs de mousses et pulvériser **PRÉVI'MOUSSE** en insistant sur les parties tachées. Puis laisser agir 3 à 4 semaines. Éliminer les résidus jaunis et desséchés à la pompe haute pression.

Action curative & préventive :
Nettoyer la surface avec une pompe haute pression. Après séchage, pulvériser **PRÉVI'MOUSSE**.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	liquide transparent
Densité :	1
pH :	8

PRÉCAUTION : Résultat optimum obtenu avec 48 heures de temps sec après application. Ne pas appliquer par temps pluvieux et ne pas pulvériser par grand vent. Ne pas utiliser sur des bassins susceptibles de contenir des poissons. Ne pas traiter les végétaux cultivés et les toits de chaume. Ne pas ingérer.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ : Etiquetage EUROPÉEN.
Produit réglementé : C-CORROSIF, N-DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.
Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT : 5 L

STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS :
Conserver à l'abri du gel dans un endroit tempéré. Bien refermer les emballages entamés, déposer les déchets d'emballages vides dans les centres agréés, ne pas jeter les produits à l'égout.



Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité. Il ne peut cependant en découler de garantie implicite ou formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.
Version n°3 du 07/06/2011